

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DU NERON		Mairie 36 avenue du Général de Gaulle 38120 SAINT-EGREVE Tél. 04.76.75.69.95
--	--	---

<h2>COMITE SYNDICAL</h2>			
PROCES - VERBAL	<i>27 février 2025</i>	<i>18H30</i>	Mairie du Fontanil- Cornillon

Le 27 février 2025, le comité syndical s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Fontanil-Cornillon sous la présidence de Monsieur Pierre FAURE, président du SIVOM.

Date convocation : le 21 février 2025

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS	Stéphane DUPONT- FERRIER, Jean REYNAUD (Fontanil-Cornillon), Pierre FAURE, (Quaix-en-Chartreuse), Laurent AMADIEU, Nicolas KURTZROCK, Michel CROZET, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS (Saint-Egrève), Sylvain LAVAL, Marie-Anne LENOBLE, (Saint-Martin-le-Vinoux), Christian BALESTRIERI, Catherine CAMBRILS (Proveysieux), Marc DEPINOIS (Mont-Saint-Martin)
DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS	
DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	Eric ROSSETTI (Quaix-en-Chartreuse)
POUVOIRS	Françoise CHARAVIN à Nicolas KURTZROCK
SECRETAIRE DE SEANCE	Michel CROZET

NOMBRE DE MEMBRES :

afférents au C.S. : 16
en exercice : 16
votants : 13

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h38.
Le procès-verbal du Comité Syndical du 28 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Michel CROZET est désigné secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION N°2025/02.01**
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Monsieur le vice-président en charge des finances rappelle à l'assemblée que le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires du syndicat. Il présente une analyse de la situation financière de l'établissement public et de ses orientations pour 2025.

Un rapport contenant les informations relatives au compte administratif 2024 et au projet de budget primitif 2025 ainsi que l'état d'endettement du syndicat a également été transmis aux membres du comité avec la convocation.

Monsieur le vice-président invite les élus à débattre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire

DELIBERATION N°2025/02.02 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A PASSER AVEC LA VILLE DU FONTANIL-CORNILLON

Vu les statuts du SIVOM du Néron,

Vu la compétence « Gestion d'équipements sportifs à usage intercommunal »

Vu la délibération n°2025/07 du 12 février 2025 par laquelle la ville du Fontanil-Cornillon a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition de ses équipements au SIVOM afin d'acter le retrait du terrain stabilisé situé au complexe René Terpent des équipements mis à disposition du syndicat,

Monsieur le Président rappelle que par une convention signée le 22 mai 2019, la ville du Fontanil-Cornillon met à disposition du SIVOM les équipements suivants :

- Le complexe sportif du Fontanil-Cornillon qui comprend : un terrain en herbe + espace en herbe contigu + annexes (vestiaires, douches, buvette), et un terrain stabilisé,
- Le terrain Vincent Clerc + annexes (vestiaires, douches L.Terray, vestiaires douches arbitres).

Monsieur le Président informe qu'il convient d'actualiser la convention signée en 2019, afin de retirer le terrain stabilisé situé au complexe René Terpent des terrains mis à disposition du SIVOM par la ville du Fontanil-Cornillon.

Monsieur le Président propose d'approuver la convention modifiée annexée à la présente délibération à compter du 1^{er} avril 2025 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention annule et remplace la convention du 22 mai 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **APPROUVE** la convention à passer avec la ville du Fontanil-Cornillon pour la mise à disposition des équipements sportifs suivants à compter du 1^{er} avril 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

La séance est close à 19h30.